

**RAPPORT ANNUEL DE GESTION**   
**CAMPAGNE**  
**D'ENTRAIDE** **2014**

*Comité Entraide  
Secteurs public  
et parapublic*

Québec 

## Mot de la vice-présidente exécutive

Monsieur Bernard Matte  
Sous-ministre  
Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale  
425, rue Saint-Amable, 4<sup>e</sup> étage  
Québec (Québec) G1R 4Z1

Monsieur le Sous-Ministre,

Je vous sou mets le Rapport annuel de gestion du Comité Entraide 2014-2015 pour l'exercice financier clos le 31 mars 2015.

La générosité des employées et employés ainsi que des personnes retraitées du gouvernement du Québec a permis d'atteindre le résultat annoncé de 7 179 149 \$ dans le cadre de la campagne d'Entraide 2014. Ces dons sont distribués au cours de l'année aux organismes de bienfaisance. Le Secrétariat Entraide s'est assuré de soutenir le Comité dans l'atteinte des objectifs de son plan d'action annuel 2014-2015.

Je vous prie de recevoir, Monsieur le Sous-Ministre, l'assurance de mon entière collaboration.



M<sup>me</sup> Chantal Maltais  
Vice-présidente exécutive  
Comité Entraide

Sous-ministre adjointe  
Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale

## Déclaration des coprésidents du Comité Entraide 2014-2015

En 2014, le Comité Entraide a formulé des objectifs permettant de poursuivre la mise en œuvre des orientations de la planification stratégique 2011-2016. Il a développé des axes d'intervention visant notamment à favoriser la participation des différents intervenants, offrir des modalités de dons diverses, cibler des actions auprès des dirigeants et optimiser l'utilisation des ressources.

Le Comité Entraide a encore cette année bénéficié des bons conseils du Comité d'audit, créé en 2012, ayant pour mandat d'assister le Vérificateur général du Québec et de faire les recommandations d'usage au Comité Entraide pour tout ce qui concerne la gestion des dons et le traitement des données financières de la fiducie des employés.

Le présent Rapport annuel de gestion et l'information qu'il contient relèvent de la responsabilité du Comité Entraide et de ses membres. Celle-ci concerne l'exactitude et l'intégrité des données de même que la fiabilité des résultats et des contrôles afférents.

Ce rapport remplit trois fonctions :

1. Exprimer adéquatement la mission, les mandats, les valeurs et les orientations stratégiques du Comité Entraide ;
2. Préciser les objectifs, les indicateurs et les résultats de la campagne d'Entraide ;
3. Communiquer des résultats éprouvés et confirmés.

Le Comité Entraide et son comité d'audit se portent garants des méthodes adoptées par le Secrétariat Entraide pour s'acquitter honorablement de la production du Rapport annuel de gestion du Comité Entraide 2014-2015.

Les coprésidents du Comité Entraide

La Coprésidente



**Lucie Martineau**  
Présidente générale  
Syndicat de la fonction publique  
et parapublique du Québec

Le Coprésident



**Denys Jean**  
Président-directeur général  
Régie des rentes du Québec

# TABLE DES MATIÈRES

## MOT DE LA VICE-PRÉSIDENTE EXÉCUTIVE

## DÉCLARATION DES COPRÉSIDENTS

### 1. FAITS SAILLANTS

### 2. PRÉSENTATION DU COMITÉ ENTRAIDE

2.1 Création du Comité et portée du décret

2.2 Vision, mission et mandat

2.3 Composition du Comité Entraide en 2014-2015

2.4 Gouvernance et obligations

### 3. CONTEXTE 2014

### 4. RÉSULTATS – PLAN D’ACTION 2014

ORIENTATION 1 - Maintenir les acquis et accroître les résultats de la campagne dans le secteur public

ORIENTATION 2 - Accroître les résultats dans les secteurs de la santé et des services sociaux et de l'éducation

ORIENTATION 3 - Assurer la saine gestion des activités de la Fiducie

ORIENTATION 4 - Poursuivre le développement de stratégies de sollicitation et de communication adaptées aux différentes clientèles de donateurs

ORIENTATION 5 - Favoriser la participation active de tous les acteurs impliqués dans la campagne

### 5. ANALYSE DES RÉSULTATS COMPARÉS 2010-2014

5.1 Résultats globaux

5.2 Dons individuels

5.3 Dons selon le mode de sollicitation utilisé

### 6. PERSPECTIVES 2015-2016

## ANNEXE – ÉTATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2015

## 1. FAITS SAILLANTS DE LA CAMPAGNE « OSEZ CHANGER LE MONDE »

En 2014, les employées et employés de l'État ainsi que les personnes retraitées ont effectué tout près de 60 000 dons répartis selon leur convenance.

Pour une dernière fois cette année, Fred Pellerin, porte-parole de la campagne d'Entraide, a donné le ton à la campagne en utilisant le slogan « Osez changer le monde ».

Les ministères et organismes ont permis d'amasser 3 989 936 \$ et les dons des personnes retraitées ont totalisé 2 065 012 \$. Ces deux clientèles expliquent 84,3 % du total amassé.

Plusieurs organisations (49) ont été ciblées afin de participer à une campagne dite de « dons majeurs » sur une base volontaire, c'est-à-dire d'encourager les dons de 1 000 \$ ou plus répartis entre les organismes de bienfaisance de leur choix. Ainsi, 503 923 \$ ont été amassés.

Des organismes financés par des revenus externes ont aussi participé à la campagne permettant de cumuler une somme de 372 080 \$ en dons institutionnels. Une diminution de près du quart a été enregistrée par rapport à 2013 et est notamment due au retrait de la contribution importante d'une société d'État.

La campagne d'Entraide permet aux employées et employés de l'État de donner de 36 façons (18 Centraide du Québec, PartenaireSanté-Québec et ses 16 membres, la Croix-Rouge canadienne, Division du Québec). Elle favorise la sollicitation par la retenue à la source (unique et par versements périodiques). Un total de 78,5 % des dons est ainsi recueilli en 2014.

En 2014, le Comité Entraide a maintenu ses orientations visant à favoriser l'implication des jeunes à la campagne de sollicitation. Un plan d'intervention permettant de cibler des organisations à solliciter, notamment dans les secteurs de la santé et de l'éducation, a été mis en œuvre, toujours dans l'optique d'accroître les résultats.

La campagne d'Entraide 2014 a permis d'annoncer 7 179 149 \$ qui seront répartis entre les différents organismes de bienfaisance de la façon suivante :

4 306 621 \$ aux dix-huit Centraide (60 % du total des dons),  
2 240 751 \$ à PartenaireSanté-Québec et ses seize membres (31,2 %),  
631 777 \$ à la Croix-Rouge canadienne, Division du Québec (8,8 %).

Toutes les clientèles ont connu une hausse de leur don moyen.

Près de 200 millions de dollars recueillis depuis 1968. Cette générosité est devenue une tradition!

## **2. PRÉSENTATION DU COMITÉ ENTRAIDE**

### **2.1 Création du Comité et portée du décret 255-2011**

#### **Un engagement depuis 1968**

La campagne de sollicitation auprès des employées et employés de l'État a débuté en 1968. Le Comité Entraide, pour sa part, existe depuis le 10 mai 2006 à la suite de l'adoption du décret 390-2006 par le Conseil des ministres. Le gouvernement et ses partenaires syndicaux désirent contribuer à l'expression d'une culture philanthropique auprès du personnel du gouvernement du Québec et des personnes retraitées au profit des gens vivant en situation de vulnérabilité.

#### **La portée du décret 255-2011**

Le 23 mars 2011, après une évaluation de l'expérience des quatre premières campagnes d'Entraide, le gouvernement du Québec a décidé de reconduire le mandat du Comité jusqu'en 2016. Le décret 255-2011 stipule que l'utilisation de la retenue à la source pour des dons de bienfaisance est réservée à la seule campagne de sollicitation coordonnée chaque année, à l'automne, par le Comité Entraide.

Le décret détermine les différentes clientèles à solliciter tout en établissant les modalités pour ce faire. Ainsi, les ministères et organismes, dont le personnel est régi par la Loi sur la fonction publique (L. R. Q., c. F-3.1.1), ont l'obligation de faire la campagne. Le Comité doit, par contre, prendre entente avec les dirigeantes et dirigeants des autres organisations gouvernementales et des établissements de santé et scolaires pour y tenir une campagne. Il peut solliciter les personnes retraitées des ministères et organismes visés par le décret et les professionnels de la santé rémunérés par la Régie de l'assurance maladie du Québec (RAMQ). Enfin, le Comité peut coordonner les activités de la campagne annuelle de sollicitation auprès des députés de l'Assemblée nationale et obtenir des dons institutionnels auprès des organismes financés par des revenus externes.

#### **La transparence et le respect des donateurs**

Le Vérificateur général du Québec effectue, conformément au décret, l'audit des états financiers du Comité Entraide – secteurs public et parapublic qui comprennent l'état de la situation financière, l'état des résultats et de l'évolution de l'actif net et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et autres informations explicatives inclus dans les notes complémentaires. Il remet son rapport aux coprésidents après son approbation par le Comité d'audit. Les états financiers sont intégrés au Rapport annuel de gestion du Comité Entraide pour être finalement déposés à l'Assemblée nationale à des fins d'intérêt public.

## 2.2 Vision, mission et mandat

La **vision** du Comité Entraide se définit ainsi : venir en aide à plus de personnes, dans toutes les régions du Québec, vivant une situation de vulnérabilité par le soutien financier aux organismes de bienfaisance de la campagne d'Entraide.

Pour ce faire, le Comité Entraide a pour **mission** de mobiliser l'ensemble des employés et les personnes retraitées des secteurs public et parapublic, susciter leur don, en faciliter l'expression et en assurer la distribution en respectant les choix exprimés par les donateurs.

Son **mandat** consiste à promouvoir ainsi qu'à coordonner les activités reliées à la campagne annuelle de sollicitation, de donner au ministre du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale et ministre responsable de la campagne d'Entraide des avis sur les orientations stratégiques de la campagne. Il a aussi à s'assurer de la saine gestion des dons via la fiducie des employées et employés afin qu'ils soient répartis selon la volonté des donateurs. Il établit des règles de fonctionnement afin de pallier l'absence d'information sur celle-ci.

## 2.3 Composition du Comité Entraide en 2014-2015

Le Comité Entraide est un organisme paritaire formé de quinze administrateurs : sept membres sont de hauts fonctionnaires provenant des ministères et organismes publics et parapublics et sept autres membres dirigent ou représentent des organisations syndicales ou d'associations professionnelles. La vice-présidente exécutive, sous-ministre adjointe au secteur des politiques, de l'analyse stratégique et de l'action communautaire au ministère du Travail de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MTESS) est la 15<sup>e</sup> membre.

Deux coprésidents, représentant les parties patronale et syndicale, sont désignés par le gouvernement, sur recommandation du ministre. Les autres membres sont nommés par le ministre responsable. Deux vice-présidents ainsi qu'un trésorier sont dûment nommés. Le Comité Entraide est tenu de se réunir au moins quatre fois l'an et le quorum de toute réunion est établi à la moitié plus un des membres nommés.

Le Comité d'audit est formé de deux membres du Comité Entraide, de la vice-présidente exécutive, d'une personne provenant d'une organisation gouvernementale ayant une expertise en vérification interne et d'une personne assurant la fonction de secrétaire. Cette composition est recommandée par les coprésidents aux membres du Comité Entraide.

## Composition du Comité Entraide secteurs public et parapublic 2014-2015

<b>VOLET PATRONAL</b>	<b>VOLET SYNDICAL ET PROFESSIONNEL</b>
Denys Jean, <b>coprésident</b> Président-directeur général Centre de services partagés du Québec	Lucie Martineau, <b>coprésidente</b> Présidente générale Syndicat de la fonction publique et parapublique du Québec
Anne-Marie Leclerc, <b>vice-présidente</b> Sous-ministre adjointe Ministère des Transports	Roberto Bomba, <b>vice-président</b> Trésorier Fédération interprofessionnelle de la santé du Québec
Chantal Garcia Secrétaire générale Régie de l'assurance maladie du Québec	Yves Vachon, membre du Comité audit Trésorier Syndicat de professionnelles et professionnels du gouvernement du Québec
Guylaine Rioux Vice-présidente au jeu responsable et à l'engagement social Loto-Québec	Véronique De Sève Vice-présidente Confédération des syndicats nationaux
Isabelle Hurtevent, présidente du Comité Dons Majeurs Directrice des communications Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances	Alain Tessier Coordonnateur des affaires sociales Syndicat canadien de la fonction publique (FTQ)
Éric Thibault, trésorier et président du Comité d'audit Sous-ministre adjoint au soutien, aux réseaux et aux enseignants Ministère de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche	Pierre Jobin 3 <sup>e</sup> vice-président Centrale des syndicats du Québec
Pierre Lafleur Sous-ministre adjoint par intérim Ministère de la Santé et des Services sociaux	Pierre-Paul Côté Président, Association des retraitées et retraités de l'éducation et des autres services publics du Québec (AREQ)

Chantal Maltais, vice-présidente exécutive  
Sous-ministre adjointe  
Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale

## 2.4 Gouvernance et obligations

Il est stipulé dans le décret 255-2011 que le Comité Entraide a les pouvoirs pour déterminer les règles nécessaires à son fonctionnement interne notamment en regard de la perception et de la remise des dons ainsi que de la gestion de son budget. Le Comité Entraide s'assure que la répartition des dons entre les organismes de bienfaisance respecte la volonté des donateurs et que les sommes versées servent entièrement à venir en aide aux personnes en situation de vulnérabilité au Québec.

Le Comité Entraide respecte et maintient à jour un Code d'éthique et de déontologie ainsi qu'un Cadre de gestion axée sur les résultats et sur le respect des principes de transparence et de reddition de comptes.

Le Comité Entraide est appuyé par le Secrétariat Entraide en matière d'orientations stratégiques, de communication et de gestion organisationnelle et administrative des campagnes. À son tour, le Secrétariat Entraide fournit l'expertise professionnelle et assure le soutien technique et administratif aux organisations gouvernementales dans la planification et la réalisation de leur campagne de sollicitation. Le Secrétariat Entraide est actuellement sous la responsabilité de la vice-présidente exécutive, sous-ministre adjointe aux politiques, à l'analyse stratégique et à l'action communautaire au MTESS.

## 3. CONTEXTE 2014

La campagne d'Entraide s'est tenue à compter du 6 octobre 2014 sous le thème « Osez changer le monde » et était la neuvième campagne d'Entraide au profit des trois organismes de bienfaisance depuis 2006.

Les orientations du nouveau gouvernement, élu en avril 2014, ont amené les ministères et organismes à réviser plusieurs programmes et dépenses apportant un défi de taille pour le Secrétariat Entraide.

Les défis dans les secteurs de la santé et des services sociaux ont été d'actualité. De l'avis de certains directeurs de campagne, les changements majeurs dans la structure du réseau de la santé et des services sociaux, avec l'adoption du projet de loi 10, ont pu avoir pour effet de détourner l'attention des donateurs potentiels. Du côté du secteur de l'éducation, les élections scolaires ont eu lieu à un moment critique pour la réalisation de la campagne et les efforts de rigueur budgétaire demandés ont pu également jouer un rôle dans les résultats de ce secteur.

Les départs à la retraite d'un bon nombre d'employées et d'employés demeurent à la hausse en 2014, tendance qui devrait se poursuivre en 2015 et ayant pour effet de diminuer le bassin de donatrices et donateurs.

Les jeunes travailleurs demeurent une clientèle difficile à intéresser aux causes soutenues par la campagne. Le Comité doit continuer de développer des stratégies pour cette clientèle en utilisant davantage les moyens technologiques qui les rejoignent.

Ainsi, l'équipe du Secrétariat a dû travailler à dynamiser la campagne afin d'atteindre les objectifs fixés par le Comité Entraide par le développement de nouvelles approches et l'optimisation des processus existants.

Dans ce contexte, le Comité Entraide a dû innover et développer certains outils de sollicitation, de communication et de fidélisation pour les diverses clientèles. Les organismes de bienfaisance devront travailler étroitement avec le Comité Entraide afin de maintenir l'élan de générosité des donateurs, mais aussi participer à promouvoir une réelle culture philanthropique auprès des employées et employés du gouvernement du Québec ainsi que des personnes retraitées.

#### 4. RÉSULTATS – PLAN D'ACTION 2014

La présente section rend compte des résultats de la quatrième année de mise en œuvre de la planification stratégique quinquennale soumis par le Comité Entraide et adoptée par le ministre responsable de la campagne en 2011. Trois grands enjeux servent de trame aux orientations et aux axes d'intervention du plan d'action annuel de la campagne :

- 1) la croissance des résultats dans les secteurs public et parapublic;
- 2) la nécessité de tenir compte de la diversité des clientèles;
- 3) l'action concertée et le partenariat entre tous les intervenants d'une campagne.

Au cours de la dernière décennie, notamment grâce à l'accessibilité issue des avancées technologiques, les « bonnes causes » se multiplient et les donateurs potentiels se voient sollicités de toutes parts. Le Comité Entraide cherche à se démarquer, à créer un plus grand sentiment d'appartenance pour la campagne d'Entraide, incitant les employées et employés ainsi que les personnes retraitées de l'État québécois à la privilégier comme cause philanthropique.

Tout comme l'an dernier, le Comité Entraide a fait le choix d'axer le message principal sur le geste philanthropique et non sur une cause spécifique puisque la campagne regroupe 36 organismes pour lesquels il est possible de donner.

Tenant compte des renseignements et des propositions d'actions obtenus des différents intervenants de la campagne lors de rencontres, sondages et tables de discussion, le Comité Entraide a élaboré son plan d'action annuel 2014 dans une perspective de maintien des acquis et d'accroissement des résultats de la campagne dans le secteur public et les sociétés d'État ainsi que dans les secteurs de la santé et des services sociaux et de l'éducation tout en assurant une saine gestion des engagements de la confiance.

Le Comité Entraide a privilégié le rayonnement de la campagne par le réseautage des représentants des employeurs, des employés ainsi que des personnes retraitées, par les messages véhiculés par le porte-parole et par l'influence et la crédibilité des actions posées par ses membres.

Les membres du Comité Entraide, les organismes de bienfaisance, les dirigeantes et dirigeants des ministères et organismes participants, les dirigeantes et dirigeants des organisations syndicales et d'association, les artisans, les employées et employés du Secrétariat Entraide, toutes et tous ont participé à la réalisation du plan d'action 2014 permettant d'obtenir les résultats financiers présentés dans ce rapport.

## **ORIENTATION 1**

### **Maintenir les acquis et accroître les résultats de la campagne dans le secteur public**

#### **Axe d'intervention 1.1 – Le soutien aux artisans**

##### **Résultat : Production de deux guides d'organisation d'activités (financement et sensibilisation)**

Le Secrétariat Entraide a produit deux outils de formation de type « clé en main » dans le but de permettre à tout artisan de s'approprier les étapes primordiales lors de l'organisation d'activités de financement ou de sensibilisation. Les guides d'organisation d'activités pouvaient également servir d'inspiration pour les artisans, étant donné que plusieurs suggestions originales d'activités y sont fournies.

##### **Résultat : Développement d'un outil d'analyse et de réflexion disponible pour les organisations qui le désirent**

L'outil d'analyse et de réflexion a été développé dans le but de permettre aux artisans de conceptualiser les différents aspects de leur campagne et d'identifier les points à améliorer. Un agent de liaison du Secrétariat Entraide pouvait ensuite leur offrir des pistes de solution pour atteindre leurs objectifs. Trois organisations de grande envergure ont eu recours à l'utilisation de cet outil et aux conseils du Secrétariat Entraide.

#### **Axe d'intervention 1.2 - Une offre de diverses modalités de dons**

##### **Résultat : Utilisation de la fiche électronique par deux nouvelles organisations**

Le ministère des Transports et la Commission des normes du travail ont chacun pris l'initiative de développer une fiche électronique pour la campagne d'Entraide 2014. Cette nouvelle modalité de dons a permis d'éviter l'impression d'environ 2 000 fiches de souscription personnalisées. Tout en facilitant le don, ces fiches permettent de réduire le temps consacré à la gestion des dons.

### **Résultat : Évaluation pour offrir le don en ligne**

Une analyse et des démarches ont été entamées afin de permettre la modalité du don en ligne pour les donateurs. Plusieurs directions du MTESS et le Centre de services partagés du Québec (CSPQ) ont été interpellés et des rencontres d'échange ont eu lieu dans l'objectif d'évaluer les différentes possibilités et d'analyser les enjeux d'un tel projet pour les campagnes à venir.

## **ORIENTATION 2**

### **Accroître les résultats dans les secteurs de la santé et des services sociaux et de l'éducation**

#### **2.1 Axe d'intervention – Des actions ciblées auprès des dirigeants**

##### **Résultat : Envoi de la demande de désignation et du remerciement aux dirigeants par voie électronique**

Une nouvelle approche communicationnelle a été élaborée et a permis de fusionner deux sujets, soit le remerciement pour leur participation à la campagne précédente et la demande de désignation pour la prochaine campagne. L'envoi aux dirigeants d'organisations participantes à la campagne s'est fait par voie électronique, évitant des délais et des frais de poste. Nous voulions établir une communication plus directe et stimulante, notamment pour appliquer l'esprit du slogan « Osez changer le monde ».

## **ORIENTATION 3**

### **Assurer la saine gestion des activités de la Fiducie**

#### **3.1 Axe d'intervention – L'optimisation de l'utilisation des ressources**

##### **Résultat : Formation d'employés supplémentaires pour l'utilisation de ProDon**

Dans un souci d'optimisation des processus de travail, des employés du Secrétariat Entraide ont reçu la formation nécessaire pour utiliser la base de données, augmentant ainsi le nombre possible d'utilisateurs. Par conséquent, les besoins du côté de la préparation de la campagne et du côté de la gestion des dons peuvent maintenant être pris en compte.

##### **Résultat : Organisation de rencontres d'optimisation avec le fournisseur de ProDon**

Dans le but de maximiser l'utilisation de la base de données disponible au Secrétariat Entraide, les connaissances d'un représentant du fournisseur ProDon ont été mises à profit lors de plusieurs rencontres. Les employés interpellés par l'utilisation du logiciel ont été invités à échanger sur les

possibilités de centralisation de données et d'utilisation de celles-ci pour développer une meilleure capacité d'agir.

### **3.2 Axe d'intervention – L'implication des membres du Comité Entraide concernant la gouvernance**

#### **Résultat : Participation des membres du Comité Entraide à la table de travail pour la préparation du prochain décret**

Une table de travail pour la préparation du prochain décret a été mise à contribution avec pour participants la Direction des communications, des membres du Secrétariat Entraide et du Comité Entraide, étant donné l'échéance imminente du décret 255-2011. Grâce, notamment, aux connaissances, à la créativité et à l'expérience des membres, la table de travail en est venue à des recommandations en vue de préparer la rédaction d'un projet de décret.

#### **Résultat : Mise en œuvre des recommandations du Comité d'audit**

La révision du Cadre de gestion des dons a permis d'harmoniser les pratiques. Ainsi, les règles de répartition des dons dans les situations où une ventilation n'est pas précisée par le donateur ont été revues. De plus, des précisions ont été ajoutées pour les campagnes passives. Un nouveau processus de gestion d'émission de reçus fiscaux de charité a été recommandé par le Comité d'audit afin de mieux gérer les risques et d'agir selon les meilleures pratiques.

#### **Résultat : Amélioration des règles de fonctionnement du Comité d'audit**

Au début de l'année 2014, le Comité d'audit s'est penché sur la révision de ses règles de fonctionnement. Ceci a permis de préciser davantage son mandat. La proposition d'assouplir les règles de fonctionnement a été faite en 2014, considérant que le Comité d'audit n'a pas de mandat décisionnel, mais de recommandation auprès du Comité Entraide.

### **3.3 Axe d'intervention – L'amélioration des processus de contrôle des opérations financières**

#### **Résultat : Passage au mode de versement par AccèsD Affaires**

Les sommes destinées aux organismes de bienfaisance sont maintenant versées par l'entremise d'AccèsD Affaires. Ainsi, les frais et les délais liés à l'utilisation de la poste ont été éliminés. Ce virage électronique permet également aux organismes de bienfaisance de recevoir les dons directement dans leur compte et d'éviter l'utilisation du papier.

**Résultat : Gestion des sommes encaissées, peu importe le moment de réception d'un rapport de campagne**

Les sommes reçues préalablement au rapport de campagne sont maintenant encaissées dès leur réception. En procédant de cette façon, l'argent encaissé, quoique non transférable aux organismes de bienfaisance jusqu'à l'obtention de la ventilation, permet de générer des intérêts. Ce surplus sera réinvesti, selon les recommandations du Comité Entraide, dans la réalisation de la campagne et dans la promotion des valeurs philanthropiques.

## **ORIENTATION 4**

### **Poursuivre le développement de stratégies de sollicitation et de communication adaptées aux différentes clientèles de donateurs**

#### **4.1 Axe d'intervention – Le renforcement des messages diffusés**

**Résultat : Invitation de conférenciers durant les journées Entraide pour renforcer la culture philanthropique**

Un représentant des Jeunes Philanthropes de Québec et une représentante de la firme Épisode ont été invités aux journées Entraide à Québec ainsi qu'à Montréal pour parler de philanthropie. L'audience a pu profiter d'une nouvelle expertise destinée à développer la culture philanthropique notamment auprès des jeunes.

**Résultat : Communications variées et fréquentes avec les artisans pour « Oser changer le monde »**

Le Secrétariat Entraide a maintenu son service de qualité auprès de la clientèle et des artisans responsables de campagnes en milieu de travail. Les communications ont eu la forme de capsules d'Entraide envoyées par courriel, d'échanges téléphoniques et de courriels, de vidéos formation en ligne et de soutien personnalisé grâce à l'expertise du personnel du Secrétariat Entraide dans le domaine de la philanthropie et de l'organisation d'évènements.

#### **4.2 Axe d'intervention – L'adaptation des processus de sollicitation**

**Résultat : Ajout d'une case sur la fiche de souscription pour obtenir l'adresse électronique et l'autorisation de l'utiliser**

La fiche de souscription version papier a été adaptée en prévision d'une future sollicitation électronique. Par conséquent, une case a été ajoutée afin d'obtenir l'autorisation d'utiliser l'adresse courriel du donateur en respect de la nouvelle Loi canadienne antipourriel (L. C. 2010, ch. 23) qui est entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> juillet 2014. Nous pourrions éventuellement rejoindre directement les donateurs et offrir des produits en ligne.

**Résultat : Déplacement de la période de sollicitation des professionnels de la santé pour optimiser les résultats**

La période de sollicitation des professionnels de la santé a été repoussée pour que celle-ci ait lieu durant la deuxième semaine d'octobre. Cette nouvelle approche a permis de désengorger la période de réception des dons, car le traitement des dons provenant de la clientèle des retraités avait lieu au même moment.

### **4.3 Axe d'intervention – L'optimisation des canaux de communication**

**Résultat : Ajout d'une section pour les plaintes et les commentaires sur le site Web d'Entraide**

Toute personne désirant transmettre un commentaire ou une plainte à l'intention des services reçus par le Secrétariat Entraide peut maintenant le faire aisément à l'aide d'une section réservée sur le site Web d'Entraide. Ainsi, la transparence et l'optimisation des opérations reliées à la campagne d'Entraide sont favorisées.

**Résultat : Publication d'une nouvelle dans la revue Point de contact de l'Association des chirurgiens dentistes du Québec (ACDQ)**

L'Association des chirurgiens dentistes du Québec a accepté de donner une visibilité à la campagne d'Entraide 2014 auprès de ses membres. Ainsi, une nouvelle d'information et de sollicitation a été publiée dans la revue Point de contact pour l'édition disponible aux mois de septembre et d'octobre, ce qui a permis de rejoindre une partie de la clientèle des professionnels de la santé.

## **ORIENTATION 5**

### **Favoriser la participation active de tous les acteurs impliqués dans la campagne**

### **5.1 Axe d'intervention – L'implication des différents intervenants de la campagne**

**Résultat : Travaux du Comité Dons majeurs permettant d'optimiser les résultats de ce volet**

Le Comité Dons majeurs regroupant des membres du Comité Entraide et du Secrétariat Entraide, des représentants d'organismes de bienfaisance et la présidente d'honneur du volet Dons majeurs a permis d'évaluer le programme de reconnaissance du volet Dons majeurs et la stratégie de sollicitation en 2014. Les résultats font état d'une approche gagnante qui sera reprise pour l'édition 2015.

### **Résultat : Table sur les bonnes pratiques en gestion philanthropique**

Une table de travail regroupant des représentants d'organismes de bienfaisance ainsi que les membres du Comité Entraide et du Secrétariat Entraide a été mise en place dans le but d'identifier les bonnes pratiques en gestion philanthropique. Les rencontres ont permis de consolider les actions offrant un grand potentiel pour une meilleure atteinte des résultats et de formuler des recommandations pour assurer la mise en place de bonnes pratiques de gestion philanthropique pour les prochaines campagnes. Les résultats de la table serviront également à préciser la collaboration attendue du Secrétariat Entraide et des trois grandes familles d'organismes de bienfaisance.

### **Résultat : Intervention des coprésidents pour favoriser la participation d'organisations des secteurs public et parapublic**

La collaboration des coprésidents a été déterminante lors de la sollicitation de la participation de nouvelles organisations et d'organisations retardataires dans le cadre de la campagne 2014. Leur collaboration a aussi permis l'intervention personnalisée auprès d'organisations ciblées dans le cadre de la campagne institutionnelle, incitant de nouvelles organisations à faire un don institutionnel et en fidélisant les autres organisations.

## **5.2 Axe d'intervention – La reconnaissance et l'implication des différents acteurs**

### **Résultat : Révision du programme de reconnaissance du volet Dons majeurs**

Un nouveau programme de reconnaissance des dons majeurs a été mis en application en 2014, selon les recommandations du comité Dons majeurs. Les critères d'évaluation et les règles d'admissibilité ont été modifiés en fonction de nouvelles réalités en 2014 et pour fidéliser les artisans responsables de ce volet de la campagne.

### **Résultat : Mise en place d'un programme de reconnaissance pour les membres du Comité Entraide**

Un programme de reconnaissance des membres du Comité Entraide a été mis en place en 2014. Selon des critères d'ancienneté, un membre est remercié de son implication au sein du Comité à la suite de son départ.

### **Résultat : Les prix décernés pour ceux qui ont « Osé changer le monde »**

#### **Attribution des prix *Philanthrope* (P) et des certificats *Distinction* (D)**

#### **Classement des lauréats par secteurs et par catégories**

### **SECTEUR PUBLIC**

#### **Catégorie de 1 à 199 employés**

(P) Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse

(D) Société du Centre des congrès de Québec

- (D) Recyc-Québec
- (D) Commissaire au lobbyisme du Québec

#### **Catégorie de 200 à 499 employés**

- (P) Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de la Science
- (D) Régie du logement
- (D) Investissement Québec
- (D) Vérificateur général du Québec

#### **Catégorie de 500 à 999 employés**

- (P) Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport
- (D) Autorité des marchés financiers
- (D) Ministère du Conseil exécutif
- (D) Société québécoise des infrastructures
- (D) Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire

#### **Catégorie de 1 000 à 3 999 employés**

- (P) Régie de l'assurance maladie du Québec
- (D) Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques
- (D) Société de l'assurance automobile du Québec
- (D) Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles

#### **Catégorie de 4 000 employés et plus**

- (P) Sûreté du Québec
- (D) Revenu Québec
- (D) Commission de la santé et de la sécurité du travail

### **SECTEURS DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX ET DE L'ÉDUCATION**

#### **Catégorie de 1 à 199 employés**

- (PS) Agence de la santé et des services sociaux du Saguenay—Lac-Saint-Jean
- (DS) Agence de la santé et des services sociaux de Laval
- (DS) Agence de la santé et des services sociaux de la Gaspésie—Îles-de-la-Madeleine
- (DE) Comité de gestion de la taxe scolaire de l'Île de Montréal

#### **Catégorie de 200 à 499 employés**

- (PS) Agence de la santé et des services sociaux de la Capitale-Nationale
- (DS) Centre de santé et de services sociaux de la Minganie
- (DS) Centre de réadaptation La Myriade
- (DE) Commission scolaire du Lac-Témiscamingue
- (DE) Commission scolaire des Îles

### **Catégorie de 500 et plus employés**

- (DS) Centre de santé et de services sociaux de Matane
- (DS) Hôpital Jeffery Hale – Saint Brigid’s
- (DS) Centre de santé et de services sociaux du Cœur-de-l’Île
- (DE) Collège de Rosemont
- (DE) Cégep Marie-Victorin

### **Attribution des prix *Philanthrope* (P) et des certificats *Distinction* (D) – Volet Dons majeurs Classement des lauréats par catégories**

#### **Catégorie de 1 à 25 cadres de niveau 4 et +**

- (P) Investissement Québec
- (D) Régie de l’énergie
- (D) Office des professions du Québec
- (D) Conseil des arts et des lettres du Québec

#### **Catégorie de 26 à 50 cadres de niveau 4 et +**

- (P) Ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l’Inclusion
- (D) Curateur public du Québec
- (D) Commission des relations du travail
- (D) Autorité des marchés financiers

#### **Catégorie de 51 à 150 cadres de niveau 4 et +**

- (P) Ministère des Transports
- (D) Ministère de la Justice
- (D) Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques

#### **Catégorie de 151 et plus cadres de niveau 4 et +**

- (P) Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale
- (P) Revenu Québec
- (D) Société des alcools du Québec
- (D) Loto-Québec
- (D) Sûreté du Québec

### **Attribution des prix *Artisan philanthrope***

#### **SECTEUR PUBLIC**

Assemblée nationale du Québec : M<sup>me</sup> Lucie Caron

#### **SECTEUR DE LA SANTÉ**

Agence de la santé et des services sociaux de Montréal : M<sup>me</sup> Patricia Gauthier

## SECTEUR DE L'ÉDUCATION

Commission scolaire de Laval : M<sup>me</sup> Nathalie Houde

### Attribution du prix de la *Relève*

Ministère des Transports : M. Jonathan Ménard

### Attribution du prix *Hommage Entraide*

Revenu Québec : M. Yvon Désilets

## 5. ANALYSE DES RÉSULTATS COMPARÉS 2010-2014

La campagne d'Entraide 2014 a porté ses fruits. Dans cette section du rapport, les résultats de certaines analyses permettent de réaliser ce fait sous l'angle de diverses données comparées à celle de 2010, année précédant la mise en œuvre du nouveau plan stratégique : l'atteinte de la cible fixée, les sommes amassées réparties entre les familles philanthropiques, l'évolution des taux de participation des différentes clientèles, l'évolution du don moyen selon les groupes visés, les résultats de certaines stratégies particulières et l'impact de la retenue à la source sur l'ensemble des dons.

### 5.1 Résultats globaux

#### Atteinte des objectifs financiers de la campagne

ANNÉE	Objectif de la campagne en \$	Résultats annoncé en \$	% de réalisation de l'objectif
2010	7 500 000	7 502 205	100,03
2014	7 400 000	7 179 149	97,02

Malgré une baisse des résultats globaux obtenus en 2014 par rapport à l'objectif, la campagne d'Entraide aura connu une progression de près de 700 000 \$ au cours des huit dernières années, ce qui représente une hausse de 10,43 % par rapport à 2006 (6 501 337 \$ y avaient été amassés). De plus, c'est la première année que la campagne enregistre une telle baisse puisque les montants recueillis ont été relativement stables à tout près de 7,5 M\$ depuis 2009.

L'objectif de 2013 ayant été tout juste atteint, le Comité Entraide a opté pour un scénario un peu plus conservateur en choisissant un objectif de 7 400 000 \$ pour 2014, prévoyant ainsi une légère baisse par rapport au montant amassé l'année précédente.

Le Comité Entraide propose au ministre responsable de la campagne l'objectif de celle-ci à partir de l'analyse de facteurs susceptibles d'inférer sur les résultats. Des éléments tels le contexte économique, les départs à la retraite, les changements de structures de certaines organisations ou

les modifications apportées aux équipes de campagne, peuvent notamment influencer les résultats. Certains de ces facteurs ont pu être plus déterminants et difficilement prévisibles avec exactitude cette année.

### Répartition des dons entre les familles philanthropiques selon la volonté des donatrices et donateurs

FAMILLES PHILANTHROPIQUES	2010		2014	
	\$	%	\$	%
<b>Centraide</b>	4 891 587	65,20	4 306 621	<b>59,99</b>
<b>PartenaireSanté-Québec</b>	2 057 407	24,42	2 240 751	<b>31,21</b>
<b>Croix-Rouge</b>	553 211	7,37	631 777	<b>8,80</b>
<b>TOTAL</b>	<b>7 502 205</b>		<b>7 179 149</b>	

Notons que les dons recueillis pour les causes soutenues par Centraide ont diminué entre 2010 et 2014 au profit de PartenaireSanté-Québec et ses seize membres et de la Croix-Rouge canadienne, Division du Québec. Cette tendance avait été observée en 2013 en raison de l'évènement survenu à Lac-Mégantic qui pouvait avoir incité les donateurs à soutenir le travail de la Croix-Rouge auprès des sinistrés.

Le montant total des dons remis aux 18 Centraide accuse une diminution de 11,96 % entre 2010 et 2014, compte tenu de l'effet combiné d'une baisse de la proportion des dons à ces organismes et les moins bons résultats globaux de la campagne de 2014. À l'opposé, l'augmentation des dons pour PartenaireSanté-Québec a fait un bon de 8,91 % et, pour la Croix-Rouge, de 14,20 %.

## 5.2 Dons individuels

### Ratio de dons

Depuis l'adoption du décret 390-2006, une des méthodes utilisées pour comparer les résultats de la campagne est d'établir un ratio de dons. Le nombre de dons est divisé par le nombre d'employés qui peuvent faire jusqu'à trois dons pour une campagne donnée, et ce, pour chaque clientèle.

**Tableau de variation des ratios de dons par clientèle de campagne entre 2010 et 2014 :**

CLIENTÈLES	2010 %	2014 %
<b>Organisations nationales</b>		
▪ <b>Ministères et organismes et sociétés d'État</b>	41,23 %	<b>33,58 %</b>
▪ <b>Personnes retraitées</b>	29,65 %	<b>29,87 %</b>
▪ <b>Professionnels de la santé</b>	4,07 %	<b>3,22 %</b>
<b>Réseaux</b>		
▪ <b>Santé et services sociaux</b>	<b>4,37 %</b>	<b>2,97 %</b>
▪ <b>Éducation</b>	<b>8,46 %</b>	<b>5,62 %</b>

Selon les données inscrites dans les rapports de campagne remis par chaque organisation participante, les effectifs de la catégorie des organisations nationales se sont accrus de 3,47 % par rapport à l'an 2010, alors que le nombre total de dons a, quant à lui, diminué de 10,31 %. Il est intéressant de noter que seule la clientèle des personnes retraitées a vu son nombre de dons augmenter (2,12 %), tandis que les ministères et organismes et les professionnels de la santé rémunérés par la RAMQ ont subi des diminutions équivalentes (respectivement 15,91 % et 13,01 %). Enfin, le ratio de dons subit une baisse de 4,34 points de pourcentage (p.p) pour l'ensemble de la clientèle de cette catégorie.

Dans la catégorie des réseaux, il est question d'une diminution totale de 16,42 % des effectifs ainsi que de 42,82 % du nombre de dons. Pour le secteur de la santé et des services sociaux, on remarque de plus grandes tendances à la baisse par rapport aux effectifs (18,70 %) et au nombre de dons (44,76 %), mais non loin de celles dont écope le secteur de l'éducation (8,99 % et 39,55 %). C'est donc ce qui explique pourquoi le ratio de dons de la catégorie des réseaux accuse un écart négatif de 1,68 p.p.

### **Dons moyens obtenus**

Le total des sommes amassées pour chaque clientèle divisé par le total des dons recueillis par celles-ci détermine les dons moyens. Il s'agit ici de la valeur moyenne d'un don qu'un employé fait pour un organisme donné.

**Tableau de l'évolution des dons moyens par clientèle de campagne entre 2010 et 2014 :**

CLIENTÈLES	2010 \$	2014 \$
<b>Organisations nationales</b>		
▪ <b>Ministères, organismes et sociétés d'État</b>	85,22	<b>112,85</b>
▪ <b>Personnes retraitées</b>	103,13	<b>105,61</b>
▪ <b>Professionnels de la santé</b>	303,42	<b>382,71</b>
<b>Réseaux</b>		
▪ <b>Santé et services sociaux</b>	<b>101,23</b>	<b>116,95</b>
▪ <b>Éducation</b>	<b>89,20</b>	<b>97,33</b>

Entre 2010 et 2014, toutes les clientèles ont connu une hausse de leur don moyen, et ce, malgré la baisse des taux de participation. Dans la catégorie des organisations nationales, toutes clientèles confondues, l'augmentation est de l'ordre de 22,25 %. Tandis que dans la catégorie des réseaux, comprenant les secteurs de la santé et des services sociaux ainsi que de l'éducation, le don moyen a plutôt augmenté de 12,52 %. Somme toute, les ministères, organismes et sociétés d'État ainsi que les professionnels de la santé ont connu des hausses plus fulgurantes (respectivement 32,42 % et 26,13 %).

### 5.3 Dons selon le mode de sollicitation utilisé

Étant donné que le décret 255-2011 a pour but de donner à plusieurs organismes l'accès à la modalité de don par retenue à la source, il est intéressant d'évaluer si les donateurs favorisent celle-ci.

**Tableau de la variation des sommes annoncées selon la modalité de don utilisée :**

MODALITÉS	2010		2014	
	\$	%	\$	%
<b>Retenues à la source</b>	5 778 949	77,03	5 634 231	<b>78,48</b>
<b>Comptant (chèques et argent)</b>	703 707	9,38	676 568	<b>9,42</b>
<b>Activités</b>	497 396	6,63	496 270	<b>6,91</b>
<b>Corporatifs</b>	522 153	6,96	372 080	<b>5,18</b>
<b>TOTAL</b>	<b>7 502 205</b>		<b>7 179 149</b>	

En 2014, la retenue à la source (versement unique ou périodique) a permis de cumuler 78,5 % des sommes recueillies et a augmenté de 1,45 p.p., ce qui représente la hausse la plus élevée comparativement aux autres modalités de don.

## 6. PERSPECTIVES 2015-2016

Cette année, nous avons « Osé changer le monde ». Maintenant, il faut poursuivre notre action.

La table sur la préparation du prochain décret mènera à terme ses travaux en 2015. En effet, il y a lieu d'adapter le contenu du décret prévu en 2016 en réponse aux différents changements qui s'annoncent pour la campagne d'Entraide. Les résultats de la Table sur les bonnes pratiques en gestion philanthropique serviront à préciser la collaboration attendue du Secrétariat Entraide et des trois grands groupes d'organismes philanthropiques bénéficiaires.

Certains dossiers demeurent essentiels pour le maintien, voire même, l'accroissement des résultats de la campagne en 2015. Il est question de mettre en place une nouvelle formule ayant pour objectifs de :

- 1) se rapprocher du donateur;
- 2) réaliser une campagne plus efficiente;
- 3) soutenir l'autonomie des organisations. De plus, un mandat concernant l'automatisation des opérations est prévu afin d'optimiser l'utilisation des outils informatiques du Secrétariat Entraide.

Afin de faciliter le travail des artisans de la campagne et réduire les coûts, le déploiement d'une application électronique permettant le don automatisé est prévu.

Dans une perspective d'assurer une relève efficace, des stratégies devront être développées pour favoriser la participation des jeunes à la philanthropie. L'activité de diffusion de l'étude d'Épisode pourrait être poursuivie, permettant ainsi aux artisans de savoir comment rejoindre les jeunes. L'utilisation des médias sociaux pourrait contribuer à l'atteinte de cet objectif.

Sans l'appui des hauts dirigeants, des représentants syndicaux et d'associations, l'apport des équipes de campagnes de chaque organisation participante, de tels résultats n'auraient pas pu être possibles. Le Comité Entraide et le Secrétariat Entraide continueront d'encadrer ces campagnes, avec le désir sincère de maintenir et, autant que faire se peut, d'accroître les résultats pour aider le plus de gens possible et favoriser le développement d'une culture du don au sein du personnel de l'État québécois.

De plus, des tables de travail paritaires organisées et animées par des représentants du Secrétariat Entraide sont prévues en 2015. Ces tables ont pour objectif de réviser les stratégies de sollicitation propres à chacune des clientèles de campagne et d'optimiser leurs processus. Des membres du Comité Entraide seront mis à contribution dans l'optique de partager leurs connaissances des milieux et leurs réseaux de contacts entourant les clientèles concernées. Les recommandations seront ensuite présentées au Comité Entraide afin d'entériner leur mise en œuvre.

# ANNEXE 1

## États financiers





Campagne d'entraide  
Centraide,  
Partenairesanté-Québec,  
Croix-Rouge canadienne, Division du Québec

**COMITÉ ENTRAIDE**  
*Secteurs public et parapublic*

**ÉTATS FINANCIERS**  
*de l'exercice clos*  
*le 31 mars 2015*

**Comité Entraide**  
**Secteurs public**  
**et parapublic**

**Québec** 



## TABLE DES MATIÈRES

<b>RAPPORT DE LA DIRECTION</b>	3
<b>RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT</b>	4-5
<b>ÉTATS FINANCIERS</b>	
État des résultats et évolution de l'actif net	6
État de la situation financière	7
État des flux de trésorerie	8
Notes complémentaires	9-14

## RAPPORT DE LA DIRECTION

Les états financiers du Comité Entraide – secteurs public et parapublic (Comité Entraide) au 31 mars 2015 ont été dressés par la direction, qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de méthodes comptables appropriées et qui respectent les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Pour s’acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles internes, conçu en vue de fournir l’assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps opportun, qu’elles sont dûment approuvées et qu’elles permettent de produire des états financiers fiables.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à l’audit des états financiers du Comité Entraide, conformément aux normes d’audit généralement reconnues du Canada, et son rapport de l’auditeur indépendant expose la nature et l’étendue de cet audit et l’expression de son opinion. Le Vérificateur général peut, sans aucune restriction, rencontrer les coprésidents du Comité Entraide pour discuter de tout élément qui concerne son audit.



Chantal Maltais  
Vice-présidente exécutive du Comité Entraide  
Secteurs public et parapublic



Caroline de Pokomandy-Morin  
Directrice par intérim du Secrétariat Entraide- secteurs public et parapublic

Québec, le 19 novembre 2015



## RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux coprésidents du Comité Entraide – secteurs public et parapublic

### Rapport sur les états financiers

J'ai effectué l'audit des états financiers ci-joints du Comité Entraide – secteurs public et parapublic, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2015, l'état des résultats et évolution de l'actif net et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives inclus dans les notes complémentaires.

#### *Responsabilité de la direction pour les états financiers*

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

#### *Responsabilité de l'auditeur*

Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de mon audit. J'ai effectué mon audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que je me conforme aux règles de déontologie et que je planifie et réalise l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

J'estime que les éléments probants que j'ai obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion d'audit assortie d'une réserve.

## **Rapport sur les états financiers (suite)**

### *Fondement de l'opinion avec réserve*

Comme c'est le cas de nombreux organismes de bienfaisance, le Comité Entraide – secteurs public et parapublic obtient une partie de ses souscriptions au comptant et pour lesquelles il n'est pas possible d'auditer l'exhaustivité de façon satisfaisante. Par conséquent, mon audit de ces souscriptions s'est limité aux montants présentés dans les états financiers du Comité Entraide – secteurs public et parapublic et je n'ai pas pu déterminer si certains redressements auraient dû être apportés aux souscriptions à recevoir – comptant et activités de financement et aux sommes à distribuer aux organismes de bienfaisance en vertu du décret 255-2011.

### *Opinion avec réserve*

À mon avis, à l'exception des incidences éventuelles du problème décrit dans le paragraphe sur le fondement de l'opinion avec réserve, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Comité Entraide – secteurs public et parapublic au 31 mars 2015, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

## **Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires**

Conformément aux exigences de la *Loi sur le vérificateur général* (RLRQ, chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis ces normes ont été appliquées de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

La vérificatrice générale du Québec,

A handwritten signature in cursive script, reading "Guylaine Leclerc, FCPA auditrice, FCA".

Guylaine Leclerc, FCPA auditrice, FCA

Québec, le 19 novembre 2015

**COMITÉ ENTRAIDE – SECTEURS PUBLIC ET PARAPUBLIC**  
**ÉTAT DES RÉSULTATS ET ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET**  
**DE L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2015**

	2015 (12 mois) \$	2014 (3 mois) \$
<b>PRODUITS</b>		
Intérêts	18 895	7 620
<b>CHARGES (note 3)</b>		
Communication et développement	9 742	4 866
<b>EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES</b>	9 153	2 754
<b>ACTIF NET AU DÉBUT DE L'EXERCICE</b>	23 172	20 418
<b>ACTIF NET À LA FIN DE L'EXERCICE (note 9)</b>	32 325	23 172

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

**COMITÉ ENTRAIDE – SECTEURS PUBLIC ET PARAPUBLIC**  
**ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE**  
**AU 31 MARS 2015**

	2015	2014
	\$	\$
<b>ACTIF</b>		
<b>À court terme</b>		
Encaisse	43 692	13 738
Dépôts à terme rachetables, 1,15 % (1,13 % en 2014), échéant le 17 novembre 2015	1 359 147	1 050 259
Souscriptions à recevoir (note 4)	3 653 496	3 807 644
Intérêts courus	11 023	10 666
	<b>5 067 358</b>	<b>4 882 307</b>
<b>PASSIF</b>		
Sommes à distribuer aux organismes de bienfaisance (note 5)	5 035 033	4 859 135
<b>ACTIF NET</b> (note 9)	<b>32 325</b>	<b>23 172</b>
	<b>5 067 358</b>	<b>4 882 307</b>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

**POUR LE COMITÉ ENTRAIDE – SECTEURS PUBLIC ET PARAPUBLIC**



Lucie Martineau  
Coprésidente



Denys Jean  
Coprésident

**COMITÉ ENTRAIDE – SECTEURS PUBLIC ET PARAPUBLIC**  
**ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE**  
**DE L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2015**

	2015 (12 mois) \$	2014 (3 mois) \$
<b>ACTIVITÉS D'EXPLOITATION</b>		
Excédent des produits sur les charges	9 153	2 754
Variation nette des éléments hors caisse du fonds de roulement		
Souscriptions à recevoir	154 148	1 917 888
Intérêts courus	(357)	(7 620)
Sommes à distribuer aux organismes de bienfaisance	175 898	(3 784 472)
	329 689	(1 874 204)
<b>AUGMENTATION (DIMINUTION) DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE</b>	<b>338 842</b>	<b>(1 871 450)</b>
<b>TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT DE L'EXERCICE</b>	<b>1 063 997</b>	<b>2 935 447</b>
<b>TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN DE L'EXERCICE</b>	<b>1 402 839</b>	<b>1 063 997</b>
La trésorerie et les équivalents de trésorerie se composent des postes suivants :		
Encaisse	43 692	13 738
Dépôts à terme rachetables	1 359 147	1 050 259
	1 402 839	1 063 997

## COMITÉ ENTRAIDE – SECTEURS PUBLIC ET PARAPUBLIC

### NOTES COMPLÉMENTAIRES

AU 31 MARS 2015

#### 1- CONSTITUTION ET OBJET

Le Comité Entraide – secteurs public et parapublic (Comité Entraide) est formé en vertu du décret 390-2006 du gouvernement du Québec, qui a été reconduit le 23 mars 2011 (255-2011) pour une période de 5 ans. Il a pour mission de coordonner les activités de la campagne annuelle de sollicitation principalement auprès des employés du gouvernement du Québec, des organismes gouvernementaux, des députés de l'Assemblée nationale, des professionnels de la santé et des personnes retraitées du gouvernement et des organismes publics au profit des organismes de bienfaisance que sont les 18 Centraide, Partenairesanté-Québec et ses 16 membres et la Croix-Rouge canadienne, division du Québec.

Le Comité est paritaire et est composé d'au plus quinze membres, dont six proviennent des ministères et organismes publics et parapublics, six proviennent d'organisations syndicales et deux personnes représentant des associations de personnes retraitées, comprenant deux coprésidents, deux vice-présidents, un trésorier et un vice-président exécutif.

Le Comité Entraide est rattaché au ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale, lequel fournit par l'entremise d'un Secrétariat permanent, le soutien administratif, le personnel habituel et les crédits affectés au fonctionnement. Il est sous la responsabilité du vice-président du Comité Entraide.

Le Comité Entraide est reconnu comme un organisme de bienfaisance au sens de la Loi sur les impôts du Québec et de la Loi de l'impôt sur le revenu du Canada. Il est par conséquent exempté d'impôts sur le revenu et possède le droit d'émettre des reçus de charité pour fins fiscales.

Les présents états financiers portent sur les opérations de la fiducie de bienfaisance des employés créée pour faciliter la gestion et la remise de la totalité des dons recueillis.

#### **Changement de date de fin de l'exercice financier**

Rappelons que la résolution 2014-04-03-56 du Comité Entraide du 3 avril 2014 fixe dorénavant au 31 mars de chaque année la date de fin de l'exercice financier du Comité Entraide. Exceptionnellement, pour l'année se terminant le 31 mars 2014, l'exercice était d'une durée de trois mois.

#### 2- PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

La préparation des états financiers du Comité Entraide par la direction, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, exige que celle-ci ait recours à des estimations et à des hypothèses. Ces dernières ont une incidence à l'égard de la comptabilisation des actifs et des passifs, de la présentation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que de la comptabilisation des produits et des charges au cours de la période visée par les états financiers. Les résultats réels peuvent différer des meilleures prévisions faites par la direction. Le principal élément pour lequel la direction a établi des estimations et formulé des hypothèses est la provision pour pertes sur souscriptions retenues à la source à recevoir.

#### INSTRUMENTS FINANCIERS

##### Évaluation initiale

Les instruments financiers sont constatés à la juste valeur à la date de transaction.

## **COMITÉ ENTRAIDE – SECTEURS PUBLIC ET PARAPUBLIC**

### **NOTES COMPLÉMENTAIRES**

**AU 31 MARS 2015**

#### **2- PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)**

##### **Juste valeur**

La juste valeur des instruments financiers est le montant de la contrepartie dont conviendraient des parties compétentes agissant en toute liberté dans des conditions de pleine concurrence.

##### **Catégories d'instruments financiers et évaluation ultérieure**

L'encaisse est évaluée au coût et les instruments financiers à court terme suivants sont désignés à la juste valeur de façon irrévocable : dépôts à terme rachetables, souscriptions à recevoir, intérêts courus de même que les sommes à distribuer aux organismes de bienfaisance.

La réévaluation de la juste valeur des souscriptions à recevoir est déduite des sommes à distribuer aux organismes de bienfaisance.

##### **Hierarchie de la juste valeur**

Les instruments financiers évalués à la juste valeur sont classés selon les niveaux suivants de la hiérarchie :

Niveau 1 : Le calcul de la juste valeur de l'instrument repose sur les prix (non ajustés) cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques.

Niveau 2 : Le calcul de la juste valeur de l'instrument repose sur des données autres que les prix cotés visés au niveau 1, qui sont observables soit directement (sous forme de prix) ou indirectement (déterminés à partir de prix).

Niveau 3 : Le calcul de la juste valeur de l'instrument repose sur des données qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables (données non observables).

#### **CONSTATATION DES PRODUITS**

Les revenus d'intérêt sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'exercice en considérant le nombre de jours de détention.

#### **APPORTS REÇUS SOUS FORME DE BIENS ET SERVICES**

Le Comité Entraide reçoit des apports sous forme de services de publicité. Ces apports et les charges correspondantes ne sont pas comptabilisés par le Comité Entraide.

#### **TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE**

La politique du Comité Entraide consiste à présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie, l'encaisse et les placements facilement convertibles à court terme ou rachetables, en un montant connu de trésorerie dont la valeur ne risque pas de changer de façon significative.

## COMITÉ ENTRAIDE – SECTEURS PUBLIC ET PARAPUBLIC

### NOTES COMPLÉMENTAIRES

AU 31 MARS 2015

#### 3- CHARGES ASSUMÉES PAR LE GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Le traitement et les frais de déplacement des membres du Comité Entraide et d'autres employés du gouvernement appelés à collaborer à la campagne annuelle de sollicitation sont assumés par les ministères et organismes du gouvernement qui les emploient. Les frais de fonctionnement du Secrétariat permanent du Comité Entraide sont assumés par le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MTESS). Les charges non assumées par le MTESS sont financées à même les intérêts générés par les dons. Les charges assumées par le gouvernement du Québec et ses organismes ne sont pas présentés à l'état des résultats.

#### 4- SOUSCRIPTIONS À RECEVOIR

Les souscriptions à recevoir des donateurs aux profits des organismes de bienfaisance représentent les souscriptions provenant d'engagements de dons exprimés au cours d'une campagne de sollicitation et dont le versement est à venir.

	2015 \$	2014 \$
Campagne auprès des employés et retraités		
Retenues à la source	3 784 833	3 910 154
Comptant et activités de financement	14 198	46 612
Dons institutionnels	-	(123)
Provision pour pertes sur souscriptions retenues à la source à recevoir (note 6)	(145 535)	(148 999)
	<u>3 653 496</u>	<u>3 807 644</u>

## COMITÉ ENTRAIDE – SECTEURS PUBLIC ET PARAPUBLIC

### NOTES COMPLÉMENTAIRES

AU 31 MARS 2015

#### 5- SOMMES À DISTRIBUER AUX ORGANISMES DE BIENFAISANCE

Les sommes à distribuer aux organismes de bienfaisance représentent les souscriptions provenant des engagements de dons par des individus reçus au cours d'une campagne de sollicitation. Ils font l'objet de retenues à la source, de versements comptants ou résultent d'activités de financement. Il y a également ceux provenant des institutions qui font l'objet d'une comptabilisation distincte. Ces sommes sont réduites des mauvaises créances les ayant affectées. Le solde de tous ces engagements est destiné aux organismes de bienfaisance identifiés à la note 1.

	2015 \$	2014 \$
<b>SOLDE AU DÉBUT DE L'EXERCICE</b>	4 859 135	8 643 607
Souscriptions		
Retenues à la source	5 634 231	-
Comptant et activités de financement	1 192 263	-
Dons institutionnels	372 080	-
	7 198 574	-
Mauvaises créances (note 6)	(172 475)	577
	7 026 099	577
Versements aux organismes de bienfaisance		
	(6 850 201)	(3 785 049)
<b>SOLDE À LA FIN DE L'EXERCICE</b>	5 035 033	4 859 135

**COMITÉ ENTRAIDE – SECTEURS PUBLIC ET PARAPUBLIC**  
**NOTES COMPLÉMENTAIRES**  
**AU 31 MARS 2015**

**6- MAUVAISES CRÉANCES**

	2015 (12 mois) \$	2014 (3 mois) \$
Provision pour pertes sur souscriptions retenues à la source à recevoir à la fin de l'exercice	145 535	148 999
Ajustement des mauvaises créances de l'exercice précédent	26 940	(149 576)
	172 475	(577)

**7 - OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS**

Le Comité Entraide est apparenté avec tous les ministères et les fonds spéciaux ainsi qu'avec tous les organismes et entreprises publiques contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis, soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. Le Comité Entraide n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés à l'exception des charges assumées par le gouvernement du Québec mentionnées à la note 3.

**8- INSTRUMENTS FINANCIERS**

**Gestion des risques liés aux instruments financiers**

La direction a mis en place des politiques et des procédés en matière de contrôle et de gestion l'assurant de gérer les risques inhérents aux instruments financiers et d'en minimiser les impacts potentiels. De plus le Comité d'Audit effectue un suivi de l'information financière, ce qui lui permet de gérer les risques liés aux instruments financiers.

**Juste valeur**

La juste valeur des dépôts à terme rachetables et des intérêts courus est équivalente à leur coût étant donné la courte période avant l'échéance.

Les souscriptions à recevoir et les sommes à distribuer aux organismes de bienfaisance sont évaluées à l'aide des flux monétaires prévus.

**Risque de crédit**

Le risque de crédit associé à la trésorerie et aux équivalents de trésorerie est essentiellement réduit au minimum en s'assurant que les excédents de trésoreries sont investis dans des placements très liquides. La politique du Comité Entraide est d'investir les excédants de trésoreries auprès d'institutions financières réputées.

**COMITÉ ENTRAIDE – SECTEURS PUBLIC ET PARAPUBLIC**  
**NOTES COMPLÉMENTAIRES**  
**AU 31 MARS 2015**

**8- INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)**

L'exposition maximale au risque de crédit du Comité Entraide correspond à la valeur comptable des éléments d'actifs financiers. Le Comité Entraide procède à une évaluation continue de ces actifs et comptabilise une provision pour pertes au moment où les comptes sont jugés irrécouvrables.

Le tableau suivant présente la balance chronologique des souscriptions à recevoir, déduction faite de la provision pour pertes sur souscriptions retenues à la source à recevoir.

	2015 \$	2014 \$
<b>Souscriptions déduction faite de la provision pour pertes sur souscriptions retenues à la source à recevoir</b>		
Relatives à la campagne de sollicitation de l'année civile précédente	3 789 864	3 951 156
Relatives à la campagne de sollicitation antérieure à l'année civile précédente	9 167	5 487
	3 799 031	3 956 643
Provision pour pertes sur souscriptions retenues à la source à recevoir (note 6)	(145 535)	(148 999)
	3 653 496	3 807 644

Le Comité Entraide estime que les concentrations de risque de crédit relativement aux souscriptions à recevoir sont limitées en raison du nombre élevé de souscripteurs. De plus, les souscriptions à recevoir sont normalement encaissées dans l'année civile suivant la campagne.

La provision pour pertes sur souscriptions retenues à la source à recevoir représente 3 % des engagements découlant de la campagne 2014 pour la portion des retenues à la source qui sont périodiques. Le Comité Entraide est d'avis que cette provision est suffisante pour couvrir le risque de non-paiement.

**Risque de taux d'intérêt**

Les dépôts à terme portent intérêt à taux fixes. Le risque auquel est exposé le Comité Entraide est donc minime.

**9- ACTIF NET**

L'actif net représente l'excédent des produits d'intérêts sur les dépenses de communications et développement et celui-ci n'est pas affecté.

**DONNER À DES ORGANISMES DE BIENFAISANCE  
FAVORISE LE BONHEUR ET RÉDUIT LE STRESS.**

- LARA AKNIN



**OSEZ**  
**CHANGER**  
**LE MONDE**  
UN DON À LA FOIS